

Votre communauté de communes agit pour le transport scolaire

Une nouvelle organisation dès la rentrée



La **Région Nouvelle-Aquitaine** est autorité **organisatrice** en matière de transports scolaires - elle gère la politique générale des transports scolaires (inscriptions, circuits, horaires, tarifs...)

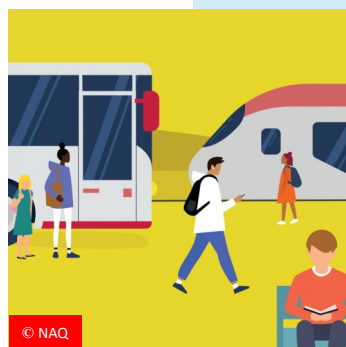
La Cdc est autorité organisatrice de second rang et a reçu délégation de la Région pour veiller à la **sécurité des usagers** et faire le relai d'**information** auprès de ces derniers.

Quel est le coût de ce service public pour les usagers ?

Les usagers participent partiellement au financement de ce service.

Pour la prestation de transport autre que les services de navettes « école à école », elle sera facturée **entre 30€ et 150€** à l'année sur la base d'un quotient familial.

Pour la prestation de transport dite « école à école », les usagers participent à hauteur de **30€** à l'année.



Quelle prise en charge financière ?

La Région facture directement aux usagers et perçoit les recettes de ce service. Dans un second temps, elle sollicitera les communes pour le financement du reste à charge de la prestation dite « porte à porte » et les services en amont des navettes (transport des écoles fermées vers celles de rattachement).

La CdC participe au financement de la prestation « école à école ».



Si une famille utilise simultanément les prestations « porte à porte » et « école à école », elle est seulement soumise à la participation comprise entre 30€ et 150€ / an.



Retrouvez toute l'information sur
www.lavalette-tude-dronne.fr
@CdCLavaletteTudeDronne

Fiche Actu N°35 - Août 2022

35, Avenue d'Aquitaine
16190 Montmoreau

05 45 24 08 79
accueil@ccld.fr

